



Convoqué au prud'homme par la nounou de mon fils

Par **Strate06**, le **21/06/2022** à **19:25**

Bonjour,

ce jour je suis très étonné, de recevoir une convocation de la nounou de mon fils, en effet, la mère de mon fils de qui je suis séparé quelques mois avant la naissance de mon fils, et qui est décédé en Novembre 2021, n'a pas réglé les derniers mois à la nounou de mon fils avant la fin de son contrat au 1er Septembre, à la base j'étais opposé au système de nounou, mais je n'ai pas eu mon mot à dire, elle vivait avec son conjoint pacsé dans une gendarmerie et elle a embauché la femme d'un collègue gendarme de son conjoint et aujourd'hui on me laisse sous entendre que c'est à moi de régler l'impayé alors que je n'ai passé aucun contrat avec cette nounou étant tout à fait contre. Ce n'est pas à moi de régler, normalement cela doit être à son conjoint puisqu'ils étaient pacsés.

Je ne comprends pas bien comment les prud'hommes peuvent recevoir un dossier en me mettant moi en cause alors que je n'apparais nul part sur le contrat, je ne suis pas son employeur

Merci de votre aide

Par **miyako**, le **21/06/2022** à **21:47**

Bonjour,

C'est sans doute une convocation devant le Bureau de Conciliation et d'Orientation. Dans ce cas il faut vous déplacer et expliquer que vous n'êtes pas le signataire du contrat avec la nounou et que depuis avant la naissance de votre fils, vous êtes séparé de votre épouse décédée, en conséquence vous n'êtes pas solidaire des dettes de la défunte. Vous n'avez pas à payer la nounou.

Cordialement